

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 5 MARS 2025**

**OBJET / GAIA : Avenue de Navarre : acquisition parcelle et transfert dans le domaine public.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 27 février 2025.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 25  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Noël Magis, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Noël Magis à M. Vincent Goytino ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza ; Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire, expose à l'Assemblée que Mme VIGNES Françoise est favorable à la cession pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n°98p2 située 2 avenue de Navarre afin de permettre à la commune de sécuriser le carrefour.

En échange, la commune démolira et reconstruira une clôture identique à la clôture existante : muret et grillage, et replantation d'une haie. Ces travaux auront une valeur de 3 500 €.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe d'acquisition d'une partie de la parcelle AX n°98p2 d'une surface de 45 m<sup>2</sup> environ, située 2 avenue de Navarre, en échange de la démolition et reconstruction de la clôture existante, et réalisation de plantation d'une haie d'une valeur de 3 500 €,

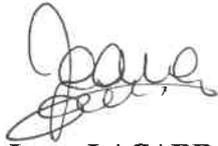
**APPROUVE** le transfert dans le domaine public de cette parcelle,

**PRECISE** que l'ensemble des frais (acte, géomètre...) seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Joana LACARRA**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza